



Publication le - 6 JUL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-116

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt-six juin**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2018**

Etaient présents : Mme BONNICEL, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FRIAUD à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mme DUCOURTIOUX, Mme MARCEL à Mme LAROCHE, Mme KELLER à Mme POIRIER à partir de 20 h, M. MOTTAIS à Mme ALTMAN.

Monsieur Sylver MARCONNET a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CFA DE CHALLUY POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LES ETUDIANTS DU BTS AMENAGEMENT PAYSAGER

Madame ALTMAN, Adjointe à l'environnement, expose que dans le cadre de son action en faveur d'une amélioration du cadre de vie pour tous, la ville s'est engagée dans plusieurs projets ayant trait à la gestion durable des espaces verts et des espaces publics mais également à la valorisation paysagère de sites.

Afin de pouvoir réaliser certains de ces projets dans les meilleures conditions, la Municipalité avait souhaité se rapprocher du Centre de Formation par Apprentissage (CFA) de Challuy, du fait de la présence dans leur offre de formation d'un Brevet de Technicien Supérieur en Aménagement Paysager.

Mairie
54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Ce partenariat a notamment conduit à ce qu'une réflexion soient menée sur un ensemble de giratoires et espaces verts situés sur le boulevard Camille Dagonneau dans une optique de valorisation de la traversée de ville. Ce travail d'étude s'est déroulé sur l'année scolaire 2015-2016 et a abouti à la formulation de propositions d'aménagements paysagers établies par les élèves de 1ère année.

Dans la continuité de ce travail et des aménagements inscrits au budget en 2017, mais aussi dans l'objectif de donner l'opportunité aux étudiants de mettre en application localement les savoirs faire acquis dans le cadre de leur formation, il est envisagé de leur confier la réalisation d'un troisième projet.

La formalisation de ce partenariat nécessite qu'une nouvelle convention précisant l'objet et les attentes des deux parties soit établie. Elle prévoit également une indemnisation dont le montant a été fixé à 500 € par site aménagé, ce montant ayant été inscrit au budget 2018.

Madame ALTMAN propose au Conseil Municipal d'approuver la poursuite de ce partenariat et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention établie entre la ville et le Centre de Formation par Apprentissage de Challuy.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 27 juin 2018

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le :

06 JUL. 2018